

PROCES VERBAL

Élections des représentants au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales

Scrutin du 25 juin 2026

Élection des représentants des communes

Le 25 juin deux-mille-vingt-six à 14h00 au CDG66, 35 bd St Assiscle-Centre Del Món salle de conférence 66000 PERPIGNAN, la Commission de recensement et de dépouillement des votes s'est réunie sous la présidence de Robert GARRABÉ, afin de procéder aux opérations de recensement des votes, de dépouillement des suffrages et de proclamation des résultats de l'élection des représentants des communes au Conseil d'Administration du Centre de Gestion,

Membres titulaires présents de la Commission de recensement et de dépouillement des votes :

Présidence :

M. Robert GARRABÉ, Président du CDG66

Maires de communes affiliées au CDG66 :

M. Christian NIFOSI, maire de Villelongue-dels-Monts

M. Antoine TAHOCES, maire de SANSA

Mme Fabienne SEVILLA, maire de Fourques

Présidents d'établissements publics affiliés au CDG66 :

Mme Marie COSTA, présidente du CCAS d'Amélie-les-bains

Mme Édith PUGNET, présidente du CCAS de Cabestany

Fonctionnaires relevant du périmètre du CDG66 :

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du CDG66

M. Jérôme TIXADOR, Directeur Général des Services de la Com com Sud Roussillon

M. Pascal COLOMER, huissier de justice.

Secrétariat de la Commission :

Mme Ketty HULLO, Responsable du service conseil statutaire et carrière,

M. Pascal LLONG, Service Administration générale.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-COMMU-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Le Président ouvre la séance et rappelle que dans le cadre de l'élection des représentants des communes au Conseil d'administration du CDG66, la Commission est chargée de contrôler la régularité des votes reçus, de procéder au recensement, au dépouillement des suffrages et à la proclamation des résultats du scrutin.

Il constate la présence des membres de la commission et déclare la séance ouverte.

Un secrétaire de séance est désigné, il s'agit de Mme Fabienne SEVILLA.

1. Présentation du constat de l'huissier de justice

Préalablement aux opérations de recensement et de dépouillement, le Président donne la parole à Maître COLOMER, huissier de justice mandaté par le CDG66 afin d'assurer le suivi et le contrôle des opérations électorales.

Maître COLOMER présente à la Commission les constatations effectuées dans le cadre de sa mission, portant notamment sur :

- Les modalités de réception des plis électoraux,
- Les conditions de conservation et de sécurisation des votes reçus,
- Les opérations de suivi réalisées pendant toute la période de réception des suffrages,
- Les éventuels incidents constatés,
- Les mesures prises afin de garantir l'intégrité et la confidentialité du scrutin.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, la Commission prend acte des constatations présentées et constate que les opérations de réception et de conservation des votes se sont déroulées dans des conditions garantissant la régularité et la sincérité du scrutin.

2. Recensement et émargement des votes

L'urne correspondant au collège des communes est ouverte devant les membres de la Commission.

Les enveloppes de retour sont dénombrées puis pointées sur la liste électorale afin d'établir le nombre de votants.

Les opérations de contrôle sont effectuées à partir :

- De la liste électorale,
- Des documents de suivi des opérations électorales établis par le CDG,
- Des constatations de l'huissier de justice.

Après vérification, la Commission constate :

- Nombre d'électeurs inscrits : **218**
- Nombre de votants : **178**
- Taux de participation : **81.65 %**

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-COMMU-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Chaque enveloppe de retour fait ensuite l'objet d'un contrôle de recevabilité portant notamment sur la présence des mentions obligatoires permettant d'identifier l'électeur et de vérifier la régularité du vote.

À l'issue de ce contrôle, la commission constate :

- Nombre d'enveloppes recevables : **175**
- Nombre d'enveloppes non recevables : **3**

Après examen des enveloppes concernées, la Commission décide d'écarter les enveloppes déclarées non recevables pour les motifs suivants :

- 2 enveloppes : absence de signature de l'électeur,
- 1 enveloppe : défaut identité électeur.

3. Vérification du contenu des enveloppes de retour

Les enveloppes de retour déclarées recevables sont ouvertes sous le contrôle de la Commission.

Conformément aux modalités d'organisation du scrutin, la Commission vérifie que le nombre et la nature des enveloppes de scrutin contenues dans chaque pli correspondent aux droits de vote attribués à l'électeur concerné.

Cette vérification est effectuée à partir des tableaux préparatoires établis avant le scrutin.

Après examen, la Commission constate que les opérations se sont déroulées conformément aux dispositions prévues.

Nombres d'enveloppes de scrutin reçues recevables :

- 1 voix (*bleues*) : 610
- 10 voix (*blanches*) : 205
- 100 voix (*roses*) : 10

Nombres d'enveloppes de scrutin reçues non recevables :

- 1 voix (*bleues*) : 4 (*présences de mentions sur l'enveloppe*)

4. Dépouillement des suffrages

Les enveloppes de scrutin sont regroupées selon leur catégorie :

- Enveloppes bleues : 1 voix,
- Enveloppes blanches : 10 voix,
- Enveloppes roses : 100 voix.

Le dépouillement est réalisé sous le contrôle de la Commission.

Pour chaque enveloppe, le bulletin est extrait, présenté à la Commission, contrôlé puis comptabilisé.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-COMMU-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Les résultats du dépouillement sont les suivants :

Catégorie de bulletins	Nombre de bulletins	Valeur unitaire	Nombre de voix
1 voix – bleus	596	1	596
10 voix – blancs	204	10	2 040
100 voix – roses	9	100	900
TOTAL			3 536

Les suffrages déclarés nuls et blancs sont recensés séparément :

- Suffrages déclarés « nuls » : **4**
 - 4 bulletins 1 voix (*bleus*) : soit 4 voix
- Suffrages déclarés « blancs » : **124**
 - 14 bulletins 1 voix (*bleus*) : soit 14 voix
 - 1 bulletin 10 voix (*blanc*) : soit 10 voix
 - 1 bulletin 100 voix (*rose*) : soit 100 voix

Afin de sécuriser les opérations, un double contrôle du comptage est assuré par les services du CDG sous le contrôle de la Commission.

5. Résultats du scrutin

Au vu des opérations de recensement et de dépouillement, la Commission arrête les résultats suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : **218**
- Nombre de votants : **178**
- Taux de participation : **81.65%**
- Nombre total de voix recensées : **3 664**
- Nombre de suffrages déclarés nuls : **4**
- Nombre de suffrages déclarés blancs : **124**
- Nombre de suffrages valablement exprimés : **3 536**

La liste unique intitulée : « Ensemble, continuons à faire du CDG notre maison commune ! »,
a obtenu : **3 536** suffrages valablement exprimés.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-COMMU-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

6. Attribution des sièges

Le nombre de sièges à pourvoir au titre du collège des communes étant fixé à 19 (19 titulaires + 19 suppléants), la totalité des sièges est attribuée à la liste : « Ensemble, continuons à faire du CDG notre maison commune ! »

Les candidats figurant sur cette liste sont proclamés élus dans l'ordre de leur présentation comme suit :

Candidats TITULAIRES					Candidats SUPPLÉANTS			
	Nom	Prénom	Commune	Qualité	Nom	Prénom	Commune	Qualité
1	GARRABE	ROBERT	ST-JEAN-PLA-DE CORTS	MAIRE	OLIVE	ROBERT	SAINT-FELIU-D'AMONT	MAIRE
2	TAHOCES	ANTOINE	SANSA	MAIRE	LUNEAU	ALAIN	FONT-ROMEU ODEILLO-VIA	MAIRE
3	PUGNET	EDITH	CABESTANY	MAIRE	MAILLOLS	AURELIE	BANYULS-SUR-MER	MAIRE
4	LODA	STEPHANE	CANET-EN - ROUSSILLON	MAIRE	PIQUET	PHILIPPE	CANET-EN- ROUSSILLON	MAIRE-ADJOINT
5	NIFOSI	CHRISTIAN	VILLELONGUE-DELS- MONTs	MAIRE	FERRER	CLAUDE	PRATS-DE-MOLLO	MAIRE
6	JORDA	EDMOND	SAINTE-MARIE-LA-MER	MAIRE	FERRER	ROGER	ESTAGEL	MAIRE
7	MOLI	SAMUEL	SAINT-ANDRE	MAIRE	BOURNIOLE	FREDERIC	BELESTA	MAIRE
8	PORTEIX	YVES	SOREDE	MAIRE	PETIT	MARC	CLAIRA	MAIRE
9	SANZ	JULIE	ARGELES-SUR-MER	MAIRE	NADAL	PATRICIA	ARGELES-SUR-MER	PREMIERE ADJOINTE
10	COSTE	MICHEL	CERET	MAIRE	COSTASECA	BERNADETTE	CERET	MAIRE-ADJOINTE
11	MESTRES	STEPHANE	THUIR	MAIRE	THIRIET	MICHEL	TRESSERRE	MAIRE
12	ARMISEN	DANIEL	BOURG-MADAME	MAIRE	MAURAN	PATRICK	MONTAURIOL	MAIRE
13	LELAURAIN	ANNIE	VILLEMOLAQUE	MAIRE	CARLIER-RUIZ	FLORENCE	REYNES	PREMIERE ADJOINTE
14	PUJOL	GERARD	LAROQUE-DES- ALBERES	MAIRE	BIANCHINI	MARC	RODES	MAIRE
15	COSTA	MARIE	AMELIE-LES-BAINS	MAIRE	PAYRE	GEOFFREY	LOS MASOS	MAIRE
16	BASSAGET	JEAN-MARC	TROUILLAS	MAIRE	CAMPS	PHILIPPE	VINGRAU	MAIRE
17	MANAS	CHRISTOPHE	CORNEILLA-DEL- VERCOL	MAIRE	DONZE	ERIC	SAINT-LAURENT-DE- CERDANS	MAIRE
18	SALES	CARINE	TERRATS	MAIRE	VILA	PATRICE	NEFIACH	MAIRE
19	CALVET	GUY	SAINT-ARNAC	MAIRE	SEVILLA	FABIENNE	FOURQUES	MAIRE

7. Proclamation des résultats

Après avoir arrêté les résultats du scrutin, le Président en proclame les résultats.

La Commission constate que les opérations électorales se sont déroulées conformément aux dispositions applicables et qu'aucune observation n'est de nature à remettre en cause la régularité ou la sincérité du scrutin.

8. Clôture des opérations

La Commission constate que les opérations électorales, depuis la réception des plis de vote jusqu'à la proclamation des résultats, se sont déroulées dans des conditions garantissant la régularité, la transparence et la sincérité du scrutin.

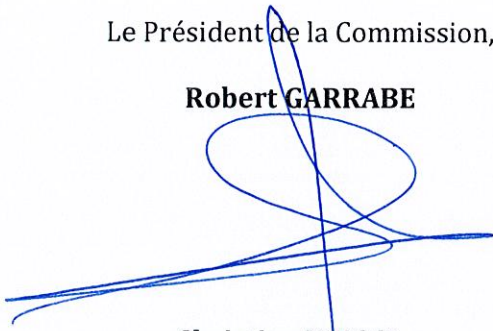
La séance est levée à **15h50**

Fait à Perpignan, le 25 juin 2026.

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-COMMU-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Le Président de la Commission,

Robert GARRABE



Christian NIFOSI



Jérôme TIXADOR

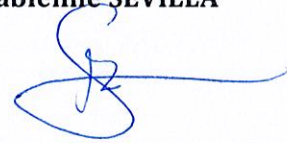


Édith PUGNET



Le secrétaire de séance,

Fabienne SEVILLA



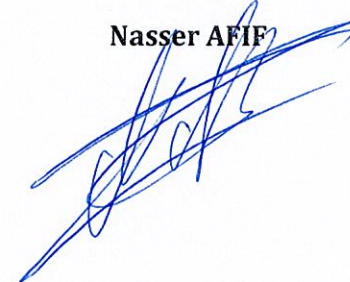
Antoine TAHOCES



Marie COSTA



Nasser AFIF



Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260625-PV-EL2026-COMMU-AR
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026